

RÈGLEMENT

MONTGOMERY COUNTY PUBLIC SCHOOLS

Textes connexes : CNA, CNBRA, CND, EGB-RA, EGCRA, IPD-RA, IGT-RA, JFA-RA, KBA-RA

Service responsable : Department of Communications
Services Internet

Objectifs éducatifs et administration d'Internet à MCPS

I. OBJECTIF

L'objectif de ce règlement est de poser un cadre à la structure et au contenu de MCPS sur Internet. Ce cadre vise à poser la responsabilité des informations de MCPS publiées sur Internet pour un usage d'Internet qui sert les objectifs éducatifs de MCPS ; établir des contrôles raisonnables pour protéger la vie privée du personnel et des élèves de MCPS dans un environnement de communication mondial ; et s'assurer que le site Internet de MCPS intègre les meilleures pratiques et répond aux normes éducatives et de qualité les plus élevées.

II. CONTEXTE

Montgomery County Public Schools maintient les sites Internet officiels du district, des écoles et des services administratifs pour fournir aux parents, au personnel, aux élèves et à la communauté dans son ensemble des informations précieuses et un soutien technique pour les aspects académiques, administratifs et opérationnels du groupe scolaire. L'Internet de MCPS est un forum non public. MCPS a le droit, et a choisi d'exercer ce droit, d'imposer des restrictions raisonnables sur le matériel publié ou accessible via le site Internet de MCPS.

III. DEFINITION(S)

- A. La *Liste de retenue d'informations de l'annuaire* est une liste d'élèves pour lesquels les écoles doivent restreindre la divulgation d'informations d'identification personnelle. Pour restreindre la divulgation des informations du répertoire, un parent ou un élève éligible doit informer le directeur de l'école des informations spécifiques à retenir, toutes telles que définies dans le règlement JOA-RA : *Dossier des élèves*.
- B. Les *objectifs pédagogiques* sont les actions qui promeuvent directement les missions éducatives, pédagogiques, administratives, commerciales et de soutien de MCPS et

qui sont liées à tout enseignement, projet, emploi, travail affecté, tâche ou fonction, dont l'utilisateur a la responsabilité.

- C. *Le contenu incorrect* est celui qui viole la loi ou les politiques et/ou la réglementation de MCPS ; représente une menace potentielle pour la santé et/ou la sécurité des élèves ; pourrait raisonnablement être perçu comme faisant l'apologie de la consommation de drogue, d'alcool et de tabac, de la violence, du sexe, de la discrimination illégale ou d'autres activités illégales ; contient un langage ou des images obscènes, diffamatoires, profanes ou désobligeants pour les individus ; ou cause, ou pourrait raisonnablement causer, une perturbation substantielle ou une interférence matérielle avec les activités scolaires ; tous tels que définis dans le règlement JFA-RA : *Droits et devoirs de l'élève*.
- D. *L'Internet de MCPS* représente l'ensemble du contenu Internet accessible au public porté sur les pages du district, de l'école et du bureau.
- E. *Le gestionnaire de site* est le directeur ou l'administrateur de l'école ou du bureau responsable en dernier ressort de la supervision du site Internet de l'école ou du service. Le directeur de la communication et/ou son représentant est le gestionnaire du site Internet de MCPS.
- F. *Le modèle* est une page Internet modulaire et structurée composée d'éléments cohérents sur chacune d'elle.
- G. *Le webmaster* est le membre du personnel de MCPS responsable de la création et de la maintenance du site Internet de son école ou de son service. Le webmaster de MCPS évolue dans le bureau des Services d'Internet de MCPS.
- H. Le bureau des *Services Internet* est le service responsable de la gestion d'Internet de MCPS, sous la direction du directeur de la communication. Le directeur de la communication est le gestionnaire du site Internet de MCPS.

IV. PROCÉDURES

A. Exigences

1. Chaque école et bureau doit disposer d'un site Internet ou au moins d'une page Internet contenant ses coordonnées. Les bureaux et autres sites Internet autres que ceux d'une école doivent se calquer sur le modèle Internet de MCPS. Tous les sites développés par le personnel de MCPS dans le cadre de leurs responsabilités professionnelles et par les élèves dans le cadre de leurs travaux en classe doivent résider sur des systèmes gérés par MCPS.

2. Tout matériel porté sur le site Internet de MCPS doit servir les objectifs éducatifs du groupe scolaire et se conformer aux politiques, règlements, procédures administratives et règles de l'école de MCPS.
3. Les gestionnaires de site, ou leur délégué, sont responsables des fonctions suivantes :
 - a) Créer et maintenir le site de l'école ou du bureau sur les serveurs Internet de MCPS ;
 - b) Demander des privilèges de publication au bureau des services Internet pour les personnes désignées pour la création ou le maintien des sites Internet d'école ou de service ; notifier le bureau des services Internet lorsqu'elles ne sont plus désignées pour exécuter ces fonctions ;
 - c) Consulter la *liste de refus d'informations de l'annuaire* pour confirmer l'autorisation de divulguer des informations d'identification personnelle sur les élèves ;
 - d) Examiner le site pour s'assurer que le contenu est correct, exact, diffusé en temps opportun et qu'il sert les besoins éducatifs ;
 - e) Supprimer tout contenu ou lien qui ne respecte pas les exigences s'agissant du besoin éducatif ou de contenu correct ; et
 - f) Consulter les services Internet avant de créer, reconcevoir ou ajouter de nouvelles technologies à leurs sites.

B. Lignes directrices pour un contenu correct

1. Le contenu du site Internet doit présenter un objectif éducatif clair et répondre aux normes de contenu correct, telles que définies au paragraphe III. Tout le matériel placé sur le site Internet doit être conforme à toutes les politiques et réglementations de MCPS, y compris IGT-RA : *Responsabilités de l'utilisateur de systèmes informatiques et sécurité du réseau*, et JFA-RA : *Droits et devoirs de l'élève*.
2. Tout le matériel publié sur le site Internet doit être à jour et répondre aux normes académiques en matière d'orthographe, de grammaire, de contenu et de précision.

- a. Les informations opérationnelles et urgentes, telles que l'adresse, les horaires scolaires, les éléments du calendrier, le répertoire du personnel et les informations d'ouverture de l'école, doivent être maintenues à jour.
 - b. Les sites et les pages Internet inachevés ne doivent pas être publiés tant que le matériel n'est pas complet.
 - c. Les fichiers non destinés au public, en particulier ceux libellés comme privés et confidentiels, ne doivent pas être stockés sur des serveurs Internet.
3. Le bureau des services Internet publiera sur son site Internet des informations et lignes directrices sur les exigences des sites Internet. Ces exigences incluront les liens requis et le langage de notification ou de divulgation adéquat.
4. Les salons de discussion publics, les forums, les tableaux d'affichage, les groupes de discussion et autres formes similaires de communication interactive ne sont pas autorisés sur le Internet de MCPS.
5. Les sites créés et maintenus par des élèves doivent être libellés comme des travaux d'élèves.
6. Droits d'auteur
- a. Les webmasters de MCPS ne doivent pas copier de matériel à depuis d'autres sites Internet ou ressources et publier ce contenu sur le Internet de MCPS sans obtenir la permission préalable du webmaster, créateur, propriétaire ou de l'éditeur du matériel, à moins que le matériel ne soit clairement indiqué comme de domaine public ou que le propriétaire donne l'autorisation ou la licence de réutilisation.
 - b. Le site Internet des écoles et des bureaux ne doivent pas utiliser une marque de commerce, une marque de service ou un logo du propriétaire sans le consentement écrit du propriétaire.
 - c. Les pages du site Internet de MCPS sont la propriété de MCPS, à moins qu'elles n'affichent des travaux d'élèves ou des documents d'autres personnes, publiés avec leur permission. Les demandes de réutilisation du contenu d'un site Internet de MCPS doivent être adressées au gestionnaire du site.

C. Liens vers des sites externes

1. Les liens vers des sites Internet non-MCPS doivent soutenir les objectifs éducatifs de MCPS, tels que définis dans la Section III ci-dessus.
2. Les pages Internet avec des liens vers des sites non-MCPS incluront la clause de non-responsabilité : « Cette page Internet peut contenir des liens vers une ou plusieurs pages ne faisant pas partie de MCPS. MCPS ne contrôle pas le contenu ou la pertinence de ces pages. » Un lien sur le site Internet de MCPS vers un site non-MCPS ne constitue pas un parrainage de MCPS de l'entité liée.

D. Publicité et messages d'intérêt public

1. Le contenu Internet de MCPS n'accepte pas la publicité payée ou le parrainage d'entités commerciales et ne fait pas la promotion d'entités commerciales. Une page Internet d'école ou de bureau peut contenir le nom, le logo ou l'icône d'une entreprise qui a été identifiée comme partenaire en éducation et qui a autorisé son utilisation ; cependant, le site Internet ne peut être lié au site Internet du partenaire commercial que lorsque ceci vient promouvoir un objectif éducatif.
2. Le contenu ou les outils Internet fournis gratuitement par un tiers sont autorisés sur les sites Internet des écoles ou des bureaux au cas par cas. Le contenu doit servir les objectifs éducatifs de MCPS ; être utilisé avec permission ; et être crédité à l'éditeur, l'auteur ou le propriétaire. Le responsable du site doit approuver le contenu ou les outils tiers, et le bureau des services Internet doit être informé avant ajout au site Internet. La clause de non-responsabilité suivante doit apparaître à côté du contenu tiers : "Ce matériel est fourni gratuitement et n'indique pas l'approbation ou le parrainage de MCPS."

E. Confidentialité des informations sur les élèves

1. Le site Internet doit être conforme à toutes les lois et réglementations applicables en matière de confidentialité.
2. La *liste de rétention d'informations de l'annuaire* sera la principale ressource pour le consentement à l'utilisation d'informations d'identification personnelle sur le site Internet. À aucun moment, l'adresse personnelle, le numéro de téléphone, l'adresse e-mail, la date de naissance, le numéro de sécurité sociale

ou les informations rendues confidentielles par l'État ou la loi fédérale ne peuvent apparaître sur le site Internet. Le site Internet n'inclura aucune information susceptible d'indiquer l'emplacement physique d'élèves à un moment donné.

F. Responsabilités du bureau des services Internet

1. Les services Internet, relevant du directeur des communications, seront responsables de la mise en œuvre de ce règlement, de la maintenance et du développement du site Internet de MCPS, de la gestion de l'accès aux sites de l'école et du bureau, et de la surveillance de toutes les activités du site Internet pour la conformité avec les politiques du Conseil d'Éducation, les lois applicables et règlement et le présent règlement.
2. MCPS fournira les exigences techniques, le soutien et la formation pour le développement et la publication de matériel sur les sites Internet.
3. Si le directeur des services Internet et/ou le directeur des communications identifient un contenu problématique sur un site Internet de district, d'école ou de bureau, le gestionnaire du site doit être contacté et invité à modifier le contenu problématique ou à le supprimer afin de se conformer au présent règlement.
4. MCPS se réserve le droit d'éditer, de supprimer ou de modifier tout contenu de page Internet de manière unilatérale pour se conformer aux objectifs prévus du site Internet et de ces règlements.
5. Toute violation de ce règlement, Règlement IGT-RA : *Responsabilités de l'utilisateur de systèmes informatiques et sécurité du réseau*, et du règlement JFA-RA : *Droits et devoirs des élèves*, peut entraîner la perte des privilèges de publication ou des mesures disciplinaires, telles que définies dans IGT-RA, section IV.F.

Historique du règlement : Nouveau règlement, 11 septembre 2006.